



POURQUOI LA CREATION DE CINQ MILLE POSTES DE « MEDIATEURS DE REUSSITE SCOLAIRE »?

Une fois de plus, la politique consistant à créer pour chaque problème un nouveau métier au détriment de ceux existant déjà, est ici à l'œuvre. Et plutôt que renforcer les effectifs de professionnels qui ont les compétences requises, le ministère de l'Éducation Nationale préfère, dans un objectif de rentabilité et dans l'espoir de résultats immédiats, créer des postes d'intervenants à vocation restreinte.

Ces fonctions de médiateurs seront assumées par un personnel précaire, peu qualifié, mal rémunéré, sans doute malléable, donc inapte à apporter des réponses dans la durée et à la hauteur des difficultés. Leur intervention risque d'être davantage sur le registre du contrôle des familles et de la responsabilisation individuelle que celui de l'aide et l'accompagnement des personnes pour résoudre leurs difficultés. La fonction de médiation ne s'improvise pas. Quelles analyses et stratégies d'actions seront-ils en capacité de mettre en œuvre?

L'absentéisme scolaire est une question récurrente. Il s'agit d'un symptôme, d'un effet produit par des causes multiples et variables qui doit être restitué dans le contexte plus global (social, économique) de la famille. Il s'agit alors d'analyser ces causes afin d'apporter une aide à la fois efficace et respectueuses des droits des personnes et de leur vie privée, en lien étroit avec le jeune, sa famille et l'établissement scolaire.

Les assistantes sociales de l'Éducation Nationale ont mission de prévention, de lutte contre l'exclusion et de protection. Elles sont le lien entre l'établissement scolaire et les familles. Elles interviennent dans des situations complexes en tenant compte de l'intérêt des jeunes et de leur réussite scolaire. Elles offrent les garanties éthiques et déontologiques nécessaires pour lutter contre les problèmes d'absentéisme scolaire. Actuellement, les assistantes sociales scolaires exercent dans un contexte où les situations sociales de certaines familles se précarisent, sans que les moyens leurs soient donnés pour faire face à ces difficultés.

Les assistantes de service social, de par leur formation, leur code de déontologie leur éthique et leur mode d'intervention, sont les professionnels compétents pour la lutte contre l'absentéisme, dans le respect des élèves et de leur famille.

Ch.MENDIBOURE

Secrétaire académique SNASEN UNSA EDUCATION